

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 12 mars 2013 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : AFSH1330156A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 susvisé est modifié comme suit : après le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, il est inséré un second alinéa ainsi rédigé :  
« M. Bernard Verrier est nommé vice-président. »

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau RH2  
de l'exercice, de la déontologie  
et du développement professionnel continu,*  
G. BOUDET